



TÉCHNICIEN COMPÉTENT EN TRIBUNES DÉMONTABLES



Description de la formation

Objectif :

Etre capable d'effectuer le montage, le démontage et le colisage du matériel, en appliquant les obligations normatives, réglementaires et les règles de l'art.

Etre capable de contrôler les tribunes démontables installées dans les ERP de 4ème et 5ème catégorie ou de moins de 300 places en plein air.

Durée de la formation : 3 jours - 21h00

Pré-requis :

Maitrise de la langue française.

Stage accessible aux débutants ou confirmés de plus de 18 ans.

Public :

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.

Programme :

Code de la Construction et de l'Habitation, réglementation «ERP» :

- Dispositions générales, applicables à tous les établissements
- Les intervenants, rôles et missions
- Les points essentiels de la réglementation pour le responsable du montage et le technicien compétent (articles GN, GE, CO, AM, EL, L,PA, CTS)

Code du Travail et Code de la Sécurité Sociale :

- Intervenants, rôles et missions
- Les dispositions du CT à retenir : philosophie du Code
- Protection collective et protection individuelle
- Le travail en hauteur
- Les équipements de protection individuelle

Installations de matériels démontables :

- Le gradin de cirque
- Les tribunes démontables
- Les praticables, scènes, podiums, scènes couvertes
- Les échafaudages
- Les chapiteaux, tentes et structures
- Lexique



Technicien en Tribunes démontables

ITBS (<https://www.itbsformation.com>) - Standard : 0 805 690 655

Nous contacter pour en savoir plus sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite

Etudes des documents de montage des tribunes :

- Plans
- Notices de montage
- Mise en pratique du montage
- Le traçage
- Détermination du point haut
- L'outillage
- La distribution du matériel
- Le montage

Etude des documents administratifs :

- Avis sur modèle
- Certificat de classement au feu des coques et planchers
- Conclusions de la note de calculs par un bureau d'études (uniquement en cas d'assemblage de matériels différents) accompagnés des plans de montage
- Plan d'évacuation avec les dégagements (UP)
- Attestation de bon montage
- Contrôle technique

Mise en pratique du contrôle :

- Documents de contrôle
- Rapport
- Pratique individuel du contrôle
- Corrections

Responsabilités et sanctions :

- Sanctions administratives
- En droit civil
- En droit pénal

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation avec avis du formateur et compétences acquises en fin de stage.